

**DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2022/1980 DE LA COMMISSION****Du 19 octobre 2022****modifiant la décision d'exécution (UE) 2021/626 portant création du portail InvestEU et définissant ses spécifications techniques****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2021/523 du Parlement européen et du Conseil établissant le programme InvestEU et modifiant le règlement (UE) 2015/1017 <sup>(1)</sup>, et notamment son article 26,

considérant ce qui suit:

- (1) Il convient de modifier la décision d'exécution (UE) 2021/626 de la Commission <sup>(2)</sup> portant création du portail InvestEU afin de permettre la publication des projets des États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sur le portail InvestEU.
- (2) Il convient également de modifier la décision d'exécution (UE) 2021/626 afin de préciser la maturité des projets qui peuvent être publiés sur le portail InvestEU,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

L'article 2 de la décision d'exécution (UE) 2021/626 est modifié comme suit:

1) le point e) est remplacé par le texte suivant:

«e) le projet est situé dans l'Union, dans un État de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ou dans un pays ou territoire d'outre-mer lié à un État membre, tels que définis à l'annexe II du traité. Dans le cas d'un projet transfrontière, la majeure partie de la mise en œuvre du projet a lieu dans l'Union, dans les États de l'AELE ou dans un pays ou territoire d'outre-mer lié à un État membre, tels que définis à l'annexe II du traité;»;

2) le point g) est remplacé par le texte suivant:

«g) la mise en œuvre du projet a déjà débuté, ou il est prévu qu'elle débute, dans un délai de trois ans à compter de la date de soumission du projet sur le portail InvestEU;».

*Article 2*La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 19 octobre 2022.

*Par la Commission*  
*La présidente*  
Ursula VON DER LEYEN

<sup>(1)</sup> JO L 107 du 26.3.2021, p. 30.

<sup>(2)</sup> Décision d'exécution (UE) 2021/626 de la Commission du 14 avril 2021 portant création du portail InvestEU et définissant ses spécifications techniques (JO L 131 du 16.4.2021, p. 183).